



ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux
Service Déplacements**

204/21 Le Maire de la Ville de Haguenau,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,
Vu l'arrêté municipal du 25 mai 1959 et ses arrêtés complémentaires,
Vu l'arrêté municipal n° 64A du 30 mars 1989 limitant les horaires d'intervention sur le domaine public,
Vu la demande de la Direction de la Mobilité, de la Voirie et des Réseaux, 67500 HAGUENAU,
Considérant l'incidence sur la circulation et le stationnement du bon déroulement d'une expérimentation du mode de circulation dans la rue de la Filature,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est instauré une limitation de la vitesse à 30km/h **RUE DE LA FILATURE**.

Il est instauré un sens unique de circulation **RUE DE LA FILATURE**. La circulation se fait dans le sens de la rue Colomé vers le marché aux Bestiaux.

Il est instauré un contre sens cyclable **RUE DE LA FILATURE**, dans le sens du marché aux Bestiaux vers la rue Colomé.

Le stationnement est interdit et qualifié de gênant **RUE DE LA FILATURE** en dehors des emplacements matérialisés au sol.

Il est instauré un signal STOP **RUE COLOME**, sur le tronçon entre la mare aux Canards et la rue de la Filature, à hauteur de l'intersection avec la rue de la Filature.

DU LUNDI 19 JUILLET 2021 AU MARDI 19 JUILLET 2022

Article 2 : La mise en place de la signalisation appropriée est à la charge de la Direction des Interventions et du Cadre de Vie.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont il aura ampliation.

Fait à Haguenau, le 15 juillet 2021

Signature numérique de André ERBS
VILLE DE HAGUENAU

Destinataires :

- . M. le Commissaire de Police de Haguenau
- . M. le Responsable du SMUR de l'hôpital civil de Haguenau
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Haguenau
- . Kéolis
- . Direction de la Mobilité, de la Voirie et des Réseaux
- . Mairie de Haguenau :
 - Direction de la Construction et du Patrimoine
 - Direction des Interventions et du Cadre de Vie
 - Service des affaires juridiques
 - Service sécurité, police municipale
 - Service des ordures ménagères
 - Service des Affaires scolaires

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint au Maire,

André ERBS